



Albi, le 25 septembre 2026

Un mineur s'est suicidé à l'EPM de Lavour

Un mineur incarcéré depuis le 7 août 2026, s'est suicidé le 2 septembre dernier dans un silence assourdissant. Une sidération de plus pour cet établissement. Un quatrième drame en moins de dix ans.

Il a fallu du temps à notre section syndicale pour appréhender ce décès et être en mesure de poser des mots.

Le suicide d'un jeune est terrible.

Passer le temps de l'effroi, les interrogations submergent l'ensemble des professionnels. L'idée n'est jamais de vouloir chercher des responsables mais il est indispensable de se poser des questions pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Mais, en avons-nous pleinement les moyens quand on constate que :

- Depuis plusieurs mois, le taux d'incarcération ne cesse d'augmenter au sein de l'EPM de Lavour ;
- Les mineurs incarcérés sont de plus en plus jeunes, aux parcours de vie déjà très abîmés, avec des temps de détention de plus en plus longs ;
- Les conditions de détention sont de plus en plus dégradées avec des emplois du temps clairsemés voire vides ;
- Une agitation et une insécurité grandissantes des mineurs au quotidien et une difficulté à assurer leur protection.

Dans ce contexte, cet événement est venu bouleverser un peu plus le quotidien de tous, autant des mineurs que des professionnels.

Si, au niveau national, il est désormais connu que la santé mentale des adolescents est en déclin, le risque suicidaire est multiplié par 10 à 30 fois en cas d'incarcération. La santé physique des adolescents n'est pas en reste.

Il est URGENT de s'interroger sur la justice des mineurs et sur la question de leur incarcération et de leurs conditions prise en charge. Si la décision de justice doit être respectée, la Protection Judiciaire de Jeunesse doit tenir son rôle et avoir les moyens de protéger et d'accompagner chaque mineur vers une prise en charge éducative complète et non au rabais.

Quant aux agents qui vivent une nouvelle fois ce drame, ils subissent de plein fouet un nouveau traumatisme. Il vient aussi faire écho au suicide d'un autre mineur, survenu quelques jours après à l'EPM La Valentine. Et n'oublions pas que notre territoire est encore marqué par le suicide d'une collègue à l'UEMO de Rodez, il y a à peine un an. Ces expositions répétées à la violence viennent fragiliser la santé mentale des agents. Tous ces événements viennent également interroger la prise en compte par notre administration du traumatisme vicariant pour tous les agents de la protection judiciaire de la jeunesse.

Un suicide de plus, un enfant de moins, où est passé notre adage « La France n'est pas assez riche d'enfants pour n'en négliger aucun » ?

La section territoriale 81-12

Pour la CGT PJJ Sud